
DIRECTION GENERALE DES DOUANES



21 MAR 2013

DECISION N° 22 /MPMEF/DGD/ DÛ

**PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DU COMITE
D'ARBITRAGE DE LA VALEUR**

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu l'accord sur la mise en œuvre de l'article VII de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce de 1994, dit Accord sur l'Evaluation en Douane de l'O. M. C. conclu à Marrakech le 15 avril 1994 ;
- Vu le règlement n° 005/99/CM/UEMOA du 06 août 1999 ;
- Vu la loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964 instituant le code des Douanes notamment en son article 28 ;
- Vu le décret n° 2011-222 du 07 septembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le décret n° 2012-287 du 16 mars 2012 portant nomination du Colonel Major Issa COULIBALY, en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- Vu l'arrêté n° 023 du 10 mai 2011 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu la décision n° 01/MEF/DOUANES du 20 janvier 2003 portant création du Comité d'Arbitrage de la Valeur et les décisions complémentaires y afférentes, n°s-03/MEF/DOUANES du 19 janvier 2010 ; 10/MEF/DOUANES du 25 mars 2010 et 33/MEF/DOUANE/DGD du 14 septembre 2011 ;
- Vu la décision n° 12/MPMEF/DOUANES du 08 mars 2013 ;
- Vu les nécessités du service,

D E C I D E

Article 1 : Monsieur **KADIO ALBERT LOUIS** (Mle 234 797-T), Administrateur des Services Financiers des Douanes de Classe Exceptionnelle, 2^{ème} Echelon, Conseiller Spécial auprès du Directeur Général des Douanes est nommé Président du Comité d'Arbitrage de la Valeur.

Article 2 : la présente décision qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

DGD	01
DGA	02
IGD	01
DRH	01
SDP	01
DOSSIER	02
CHRONO	01
BOGP	01
BDP	01
INTERESSE	01

Le Directeur Général des Douanes



Col. Maj. Issa COULIBALY